
CLUB SOCIO-CULTUREL et SPORTIF de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE de la CROIX des MÈCHES (MJC CLUB de CRÉTEIL)

Rue Charpy
Quartier de la Croix des Mèches
94000 CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLUB SOCIO-CULTUREL et SPORTIF de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE de la CROIX des MECHES « MJC CLUB DE CRETEIL » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 4 « Notes sur le bilan passif » de l'annexe des comptes annuels expose dans la section « 4.6 - Produits constatés d'avance », les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des recettes d'activité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Seleco

Représentée par

Hervé DEQUI

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Dequi', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	83 088	74 379	8 709	1,94	9 726	2,28
. Autres immobilisations corporelles	165 835	158 842	6 992	1,56	8 366	1,96
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	15		15	0,00	15	0,00
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	248 938	233 222	15 716	3,50	18 107	4,25
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 346		12 346	2,75	14 309	3,36
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	66 592		66 592	14,84	68 254	16,02
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	337 693		337 693	75,27	318 697	74,80
Charges constatées d'avance	16 271		16 271	3,63	6 705	1,57
TOTAL (II)	432 902		432 902	96,50	407 965	95,75
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	681 840	233 222	448 618	100,00	426 072	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	76	0,02	76	0,02
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	65 372	14,57	65 372	15,34
. Réserves pour projet de l'entité	36 140	8,06	36 140	8,48
. Autres				
Report à nouveau	50 276	11,21	48 304	11,34
Excédent ou déficit de l'exercice	17 927	4,00	1 972	0,46
Situation nette (sous total)	169 790	37,85	151 863	35,64
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	169 790	37,85	151 863	35,64
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	7 746	1,73		
TOTAL (II)	7 746	1,73		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	14 214	3,17	10 661	2,50
Provisions pour charges	65 962	14,70	103 577	24,31
TOTAL (III)	80 176	17,87	114 238	26,81
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 614	6,16	16 739	3,93
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	56 030	12,49	51 871	12,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	107 263	23,91	91 362	21,44
TOTAL (IV)	190 906	42,55	159 972	37,55
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	448 618	100,00	426 072	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	15 946		12 707		3 239	25,49
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	1 790		1 873		-83	-4,42
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	160 020		153 126		6 894	4,50
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	564 091		597 997		-33 906	-5,66
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	37 615		8 570		29 045	338,91
Utilisations des fonds dédiés			9 290		-9 290	-100,00
Autres produits	5 063		13 694		-8 631	-63,02
Total des produits d'exploitation (I)	784 526		797 256		-12 730	-1,59
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	5 163		6 261		-1 098	-17,53
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	182 316		182 375		-59	-0,02
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	14 877		19 003		-4 126	-21,70
Salaires et traitements	395 239		410 206		-14 967	-3,64
Charges sociales	149 544		148 010		1 534	1,04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 151		3 067		84	2,74
Dotations aux provisions	3 553		8 216		-4 663	-56,75
Reports en fonds dédiés	7 746				7 746	N/S
Autres charges	10 277		19 409		-9 132	-47,04
Total des charges d'exploitation (II)	771 867		796 546		-24 679	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	12 659		710		11 949	N/S
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	5 297		1 262		4 035	319,73
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	5 297		1 262		4 035	319,73
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 297		1 262		4 035	319,73

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	17 956	1 972	15 984	810,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	7		7	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	7		7	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	36		36	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	36		36	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-29		-29	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	789 829	798 518	-8 689	-1,08
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	771 902	796 546	-24 644	-3,08
EXCEDENT OU DEFICIT	17 927	1 972	15 955	809,08

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Préambule

La MJC de Créteil est un lieu d'animation et d'échanges à vocation socioculturelle.

La MJC de Créteil adhère sans réserve aux valeurs de l'éducation populaire : coopération, coélaboration, solidarité, laïcité et ouverture culturelle en participant à un projet social visant à l'émancipation de l'individu, en promouvant la citoyenneté pour permettre à chacun d'être acteur responsable.

L'Association, affiliée aux fédérations les MJC Ile de France et à la Fédération des Centres Sociaux développe des activités à dimension sociale et culturelle, en mobilisant les moyens nécessaires à son adaptation et à son développement sur le territoire de Créteil et plus spécifiquement sur le territoire de son implantation géographique. Son projet social réaffirme les orientations prioritaires en direction des publics familles, jeunes et enfants pour lesquels les actions entreprises favorisent leur intégration dans leur environnement. L'Association soutient les pratiques amateurs au travers de projets essentiellement artistiques portés par des associations cristoliennes construisant ainsi un partenariat ancré dans la vie sociale.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 448 618,13 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 17 926.88 E.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

...

La provision pour risque FONJEP à hauteur de 10 660.50 est maintenue, le dossier est toujours en instruction. Une décision devrait intervenir en 2024.

Concernant la vacance du poste animateur "JEUNES" et le risque de reversement une provision a été constituée à hauteur de 3553.50

Une reprise de provision d'un montant de 37 615.00 a été constatée au titre de l'indemnité de départ en retraite.

Enfin des fonds dédiés ont été constitués au titre du projet web radio pour un montant de 7 745.73 .

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 20 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Cette année une reprise a été comptabilisée pour 37 615.00 .

La dette actuarielle s'élève à 65 962.00 .

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.6 - Contributions volontaires :**

Aux termes d'une convention d'une durée de 3 ans renouvelée tacitement, la Commune de Créteil :

1) Met à disposition à titre gracieux pour un montant non évalué : des locaux sur 4 niveaux d'environ 3535m² d'espace total dont 556m² de locaux et 1410m² d'espace partagé. (parties communes, scolaires, services des sports, médiathèque)

2) Prend à sa charge :

-des investissements pour la somme de 2 520.00 et du matériel technique pour la somme de 3069.60

-du personnel communal pour la somme de 390 547.57

-les consommations d'eau, d'électricité et de gaz pour la somme de 54 684.20

-les contrats d'assurance, d'entretien du chauffage, des extincteurs, du système de désenfumage, des RIA, de l'alarme vol, du nettoyage des vitres pour la somme 6 394.97

-les produits d'entretien pour la somme de : 4 127.48

-l'entretien du bâtiment pour la somme de : 10 352.01

-l'entretien courant des locaux pour la somme de : 682.69

-les interventions sur le bâtiment pour la somme de : 11 346.86

-les frais d'études -audit énergetique elec pour la somme de : 1 390.50

-les autres fournitures non stockées pour la somme de : 255.66

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	248 162	761		248 923
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	248 177	761		248 938

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	73 363	1 016		74 379
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	68 100			68 100
Matériel de transport	269	47		316
Matériel de bureau et informatique	88 338	2 088		90 426
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	230 070	3 151		233 221
TOTAL GENERAL (I+II)	230 070	3 151		233 221

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	12 346	12 346	
Autres créances	66 592	66 592	
Charges constatées d'avance	16 271	16 271	
TOTAL	95 209	95 209	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	62 529
Autres produits à recevoir	893
TOTAL	63 422

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	76				76
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	101 511				101 511
Dont générosité du public					
Report à nouveau	48 304		1 972		50 276
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	1 972	1 972	17 927		17 927
Dont générosité du public					
Situation nette	151 863	1 972	19 899		169 790
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	151 863	1 972	19 899		169 790
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués concernent le projet web radio pour un montant de 7 745.73

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations :		Transferts	A la clôture :	
			Montant global	Utilisations : Dont remboursements		Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public			21 481	13 735		7 746	
TOTAL			21 481	13 735		7 746	

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions et obligations similaires	103 577		37 615	65 962
Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	10 661	3 553		14 214
TOTAL II	114 238	3 553	37 615	80 176
TOTAL GENERAL (I+II)	114 238	3 553	37 615	80 176
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		3 553	37 615	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 614	27 614		
Dettes fiscales & sociales	56 030	56 030		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	107 263	107 263		
TOTAL	190 906	190 906		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	27614
Dettes fiscales & sociales	56030
Autres dettes	
TOTAL	83644

4.6 Produits constatés d'avance

L'activité de l'association est calée sur la période scolaire et court du 1er Septembre N au 31 Août N+1.
L'association enregistre en produits constatés d'avance du 31 Décembre N, les recettes d'activités encaissées par avance et couvrant la période du 1er Janvier au 31 Août N+1.

5 - Notes sur le compte de résultat

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 65 962.00

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 67 ans
- le taux de rotation du personnel : Faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- le taux d'actualisation retenu : 3.2%
- le taux moyen des charges sociales : 50%

Compte tenu de ces paramètres, une reprise de provision a été constatée d'un montant de 37 615.00€

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	10	
TOTAL	11	0

6.3 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3900.00